PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ILE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Règlement # 566-2016

«Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 305 de la municipalité afin d'autoriser la classe d'usage « Agricole 2 » dans la zone VA-3. »

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usage « Agricole 2 : acériculture et cultures spécialisées » dans la zone VA-3.

Article 2 : Modifications au CHAPITRE XII DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 305 « GRILLES DES SPÉCIFICATIONS ET DISPOSITIONS APPLICABLES À CHAQUE ZONE »

L'article 12.2, intitulé « GRILLES DE CERTAINES DISPOSITIONS DE ZONAGE », contenant les zones «VA-1 à VA-5 » et faisant partie du règlement de zonage, est modifié de la façon suivante :

L'ajout d'un point, dans la colonne de la zone « VA-3 », vis-à-vis l'usage « AGRICOLE II » de manière à autoriser cet usage dans ladite zone, le tout tel qu'illustré sur la grille en annexe du présent règlement.

La « GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE CERTAINES DISPOSITIONS DE ZONAGE » relative aux zones « VA-1 à VA-5 », identifiée comme étant l'annexe A au présent règlement, en fait partie intégrante.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

_____ _____

M. Yves Coulombe Michelle Moisan,

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ILE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Maire Directrice générale

Adoption du projet de règlement:	6 juin 2016
Avis de l'assemblée publique de consultation:	18 juillet 2016
Assemblée publique de consultation:	1er août 2016
Avis de motion:	1er août 2016
Avis de demande de référendum:	
Adoption du second projet:	7 novembre 2016
Adoption du règlement:	5 décembre 2016
ADOPTION MRC:	8 décembre 2016